



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
RESSOURCES HUMAINES ET SÉCURITÉ
Directeur Général

Bruxelles, le **7 NOV. 2015**

NOTE A L'ATTENTION DES OSP REPRESENTATIVES

Objet: Votre courriel sur les concours internes

J'ai bien reçu votre courriel concernant les prochains concours internes ouverts aux agents contractuels de la Commission.

Comme la VP Georgieva l'a expliqué à différentes occasions, la révision des dispositions générales d'exécution (DGE), actuellement en cours, permettra d'améliorer de manière significative la situation des agents contractuels à la Commission. A ce titre, la DG HR communiquera prochainement aux OSP une version amendée des DGE qui reflètera les remarques formulées lors des réunions de concertation administrative, ainsi qu'une liste des points qu'elle considère ne pas devoir prendre en compte à l'issue de ces neuf séances de discussion.

En ce qui concerne le premier concours interne ouvert aux agents contractuels, je tiens à vous rappeler l'importance accordée à ce dossier au niveau politique, mais aussi que la seule obligation de l'administration en matière de procédure consiste à recueillir l'avis de la COPAR préalablement à la publication de l'avis de concours. A ce titre, vous avez déjà été informés que l'administration a demandé l'inscription du point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission paritaire, le 8 décembre, et que, comme cela a été indiqué lors des réunions de concertation relatives à la révision des DGE, votre demande de consacrer une annexe des DGE aux concours internes ne peut pas être acceptée par la DG HR. En effet, au vu des dispositions statutaires et de la jurisprudence constante, les concours internes sont nécessairement ouverts aux autres catégories d'agents (fonctionnaires et agents temporaires) et leur ouverture aux agents contractuels revêt un caractère exceptionnel.

La DG HR a néanmoins tenu à organiser une réunion avec les syndicats le 13 novembre pour présenter les points essentiels du concours et recueillir vos commentaires sur cette proposition. Pour mémoire, celle-ci respecte pleinement les obligations des articles 29 du statut et 82.7 du RAA, notamment le caractère exceptionnel de l'accès des agents contractuels au concours interne, les grades et le nombre de lauréats.

En accord avec la VP Georgieva, la DG HR a mis sur la table une proposition qui reconnaît la valeur de nos agents contractuels, notamment en choisissant les grades les plus élevés possibles (AST/SC2, AST2 et AD6) et un nombre de lauréats correspondant à 2 ans de recrutement prévisionnel.

Je prends note de votre décision unilatérale d'interrompre la réunion du 13 novembre, sans même donner la possibilité à la DG HR de présenter ces éléments, et ne peut que le regretter. Je vous invite à formuler vos commentaires éventuels à l'administration en temps utile afin de permettre à la DG HR de les analyser avant la réunion de la COPAR du 8 décembre. Je demande à mes services d'organiser une dernière réunion d'information avant cette réunion.

Avec l'organisation de ce concours interne, la DG HR compte répondre de façon concrète et positive aux demandes des agents contractuels. Des milliers de collègues attendent le lancement de ces concours ; je vous confirme que la DG HR fera en sorte de leur offrir les perspectives de carrière qu'ils méritent.

Dans le contexte actuel qui fait suite aux récents attentats terroristes à Paris, je tiens à souligner qu'il me semble également justifié, pour des raisons de sécurité, de s'abstenir de se rassembler aux alentours des immeubles de la Commission.

Irène SOUKA

(signé)